

L'an deux mille dix-sept, le huit mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 03 mars 2017

Nombre de membres en exercice: 60

Présents (47):

AUPY Aurélien, BENIGNE Andrée, BERTHAUD Laurent, BILLONET Corinne, BOLVIN Jean-Michel, BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, BRUNO Thierry, CAILLETEAU Muriel, CAZADIEU Maurice, CHAUMET Jean-Claude, CROCHET Didier, DARDILLAC Mireille, DESCHAMPS Jack, ELUERD Roland, FUSILLIER Serge, GAMAIN Serge, GAVOILLE Dany, GIRAUD Raymond, GODREAU Sandrine, GUERIN Raymond, HERAUD Murielle, HERBRETEAU Bernard, HOLLEMAERT Catherine, HUGUET Myriam, LABBE Hervé, LABROUSSE Christine, LABROUSSE Jean-Michel, LAGOURDETTE Florence, LAPORTE Jean-Paul, LATUILLERIE Bernard, MANDOU Robert, MICHELET Philippe, MOREAU Lysiane, NEDELEC Michel, PARNAUDEAU Christophe, PAUL-HAZARD Michel, PICHON Pauline, POZZA Monique, PUYDOYEUX Jean-Jacques, RENAUD Frédéric, ROUSSEAU-MARTY Carole, SAUDOUX Maryse, SIMONNET Didier, STANWELL Faith, TALLE Maryse, VIGIER Pascal, VINET Daniel,

Pouvoirs (5):

BARBEREAU Anaïs (pouvoir à CAZADIEU Maurice), CAILLON Jean-Claude (pouvoir à BOLVIN Jean-Michel), GUERIN Jean Didier (pouvoir à SAUDOUX Maryse), PIVETEAU Béatrice (pouvoir à GODREAU Sandrine), SEGUIN Loïc (pouvoir à SIMONNET Didier)

Absents excusés (3) :

COMBAUD Dominique, SALLÉE Patrick, VRILLAUD Bernadette,

Absents (5) :

BLANLOEUIL Dominique, BRIDONNEAU Frédéric, FROUGIER Vincent, LAVALETTE Jérémy, MIOT Jérôme

Secrétaire de séance :

VINET Daniel

1. Tarifs des cimetières

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de valider les tarifs des concessions des cimetières au nom de la commune nouvelle.

	Terrains (le m ²)		Columbarium	
St Laurent	50 €	perpétuelle	30 ans	600 €
			50 ans	800 €
Aignes	20 €	perpétuelle	perpétuelle	900 €
			cavurne	700 €
St Amant	30 €	perpétuelle	15 ans	300 €
			30 ans	600 €
			50 ans	900 €
Montmoreau	23 €	30 ans	15 ans	305 €
	35 €	50 ans	30 ans	762 €
	75 €	perpétuelle		
St-Eutrope	22.87€	perpétuelle	perpétuelle	650 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- **De valider les tarifs des concessions des communes déléguées**

2. Mise à disposition d'agents

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire demande au conseil de renouveler les mises à disposition de personnel pour les 3 agents suivants :

Agent	Entité	nb heures hebdo	Tâches	Durée
Christina TOUCHARD	SIAEP Sud Charente	30h	tâches administratives, comptables et juridiques	3 ans
Claudette SAROUILLE	CDC Tude Dronne Lavalette	10,6h	surveillance des élèves à la garderie de Montmoreau	3 ans
Isabelle HERRAULT	CIAS EHPAD Les Orchidées	2h	adjoint technique	3 ans

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- D'approuver les conditions de mise à disposition de personnel
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

3. Convention avec le SIAEP du Sud Charente pour la mise à disposition de locaux

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr le Maire expose au conseil que le siège du SIAEP du Sud Charente est fixé à la mairie de Montmoreau et qu'il est nécessaire de prêter les locaux de la commune au syndicat.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- De mettre à disposition l'ancien bureau du maire pour le secrétariat du SIAEP du Sud Charente
- De proposer un loyer de 150€ mensuel, charges d'eau, d'électricité, de chauffage et de ménage incluses
- De mettre à disposition la salle A et une partie des archives dans le grenier de la mairie gracieusement
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux correspondante à compter de ce jour.

4. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (Séverine MORANGE)

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Maire informe l'assemblée qu'en vue du remplacement sur la commune déléguée de St-Laurent de Belzagot de Mme Danièle BREZ par Mme Séverine MORANGE, suite à son départ en retraite, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée de supprimer l'emploi de rédacteur créé initialement à temps non complet par délibération du 12 janvier 2017, pour une durée de 11,5 heures par semaine, et de créer un emploi de rédacteur à temps non complet pour une durée de 23,5 heures par semaine à compter du 01^{er} mars 2017, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 13/02/2017,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

5. Approbation de la convention « environnement – cadre de vie » entre le SDEG et le Département

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr le Maire présente au Conseil la convention signée entre le Département et le SDEG concernant l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Il s'agit de définir les actions visant à effectuer la mise en techniques discrètes des réseaux publics de distribution d'électricité et des réseaux de communications électroniques au sens de la loi.

Mr le Maire énonce ainsi les modalités d'application de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **D'approuver la convention « environnement – cadre de vie » entre le SDEG et le Département**

6. Autorisation de signature de conventions pour le versement des fonds de concours au SDEG16 « Campagne de résorption des lampes à vapeur de mercure »

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr le Maire présente au conseil la campagne de résorption des lampes à vapeur de mercure. La campagne est composée de deux programmes : le remplacement de lanternes à vapeur de mercure sur poteaux béton et celui par des lanternes de styles.

Il explique que le SDEG16 s'engage à participer à hauteur de 70% du montant hors taxes des travaux plus TVA ; la collectivité contribue à hauteur de 30% du montant hors taxes.

Concernant le remplacement de lanternes à vapeur de mercure sur poteaux béton :

Le montant général TTC est de 44 804.47€ avec un financement du SDEG16 de 32 022.68€ et une participation communale de 12 781.79€.

Concernant le remplacement de lanternes à vapeur de mercure par des lanternes de styles :

Le montant général TTC est de 10 464.89€ avec un financement du SDEG16 de 5 593.76€ et une participation communale de 4 871.13€.

Les participations communales font l'objet d'une convention pour le versement du fonds de concours et d'un plan de financement.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- **Accepte les deux programmes « campagne de résorption des lampes à vapeur de mercure »**
- Autorise Mr le Maire à signer la convention pour le versement du fonds de concours et le plan de financement.**

7. Modification des délégués du SIAEP, du SDITEC, du SIAH des bassins Tude Dronne Aval

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr le Maire donne lecture du courrier du 10/02/2017 de la préfecture, donnant les informations sur la désignation des représentants de la commune au sein d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes.

Etant donné que les 5 communes étaient toutes membres d'un même syndicat, les sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes s'additionnent.

Ainsi, voici les délégués des syndicats suivants :

	SDITEC 5 titulaires	SIAEP SUD CHARENTE 10 titulaires	SIAHT des bassins TUDE DRONNE AVAL 5 titulaires + 5 suppléants
St-Eutrope	Jean-Paul LAPORTE	Thierry BRUNO Serge GAMAIN	Vincent FROUGIER Thierry BRUNO
St-Laurent	Maryse SAUDOUX	Philippe MICHELET	Dominique BLANLOEUIL

			Corinne BILLONET
Aignes	Myriam HUGUET	Frédéric RENAUD	Laurent BERTHAUD
		Laurent BERTHAUD	Myriam HUGUET
Montmoreau	Aurélien AUPY	Robert MANDOU	Bernard HERBRETEAU
		Daniel VINET	Jean-Claude CHAUMET
St-Amant	Béatrice PIVETEAU	Jean-Jacques PUYDOYEUX	Michel PAUL-HAZARD
		Michel PAUL-HAZARD	Loïc SEGUIN

8. Noms proposés pour la commission Communale des Impôts Indirects (CCID)

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

	Titulaires	Suppléants
Titulaires	HERBRETEAU Bernard	GAVOILLE Dany
	LABROUSSE Jean-Michel	AUPY Aurélien (hors commune)
	GIRAUD Raymond	BOUTRAIS THUILLE Brigitte
	MANDOU Robert	CHAIGNE Éric
	CHAUMET Jean-Claude (bois)	CROCHET Didier (bois)
	PARNAUDEAU Christophe	GUERIN Raymond
	GUERIN Didier	BLANLOEUIL Dominique
	TALLE Maryse	PETIT André (bois)
	PIVETEAU Béatrice	GODREAU Sandrine
	SIMONNET Didier	DESCHAMPS Jack
	VIGIER Pascal	VERDEAU Etienne
	ROCHELEUX Bernard	BRENOT Henri
	CAZADIEU Maurice	DUREY Francis
	HERAUD Daniel (bois)	BRUNO Nicole
	BASTARD Raymond (hors commune)	DUREY Georgette
	BRUNO Thierry	CROIZET René (hors commune)

Parmi ces 32 noms proposés par le Conseil, 8 titulaires et 8 suppléants seront désignés par la direction des finances.

9. St Laurent de Belzagot : cession d'une partie de terrain communal à Mr Didier GUERIN

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Une délibération datant du 15/12/2016 avait été prise par le conseil de St Laurent de Belzagot concernant la cession d'une partie de terrain communal à Mr Didier GUERIN.

Le jour de la signature de l'acte chez Me FAULCON, ce dernier a indiqué que cette délibération n'était plus valable et qu'elle devait être prise par la commune nouvelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr GUERIN Didier a proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée B 1135, propriété de la commune de ST LAURENT DE BELZAGOT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les conditions suivantes :

- La partie à vendre est d'une contenance de 55 m²
- Le prix du m² a été fixé à 8 €
- Les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage..) sont à la charge de l'acquéreur

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil :

- Décide de vendre à Mr GUERIN Didier la parcelle de terrain issue de la division de la parcelle B 1135 représentant une surface de 55 m² au prix de 8 € le m²
- Dit que le prix de vente est arrêté à quatre cent quarante euros (440 €), les frais notariés, de bornage, ...) étant à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant

10. St Laurent de Belzagot : demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'aménagement du bourg

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr PARNAUDEAU, adjoint de la commune déléguée de St Laurent de Belzagot présente au Conseil les plans du projet d'aménagement du bourg. Cette opération se décline en 2 phases : une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme : Elle correspond à l'entrée sud du bourg (église + rue du levant).

L'objectif est d'embellir et sécuriser cette zone car les voitures traversent trop vite. Un plateau ralentisseur sera donc installé en face du parking de la salle des fêtes. Des trottoirs seront également prévus.

Afin de conférer un aspect qualitatif à la zone, un béton lavé entourera l'église.

Un réseau pluvial sera installé avec des caniveaux centraux.

Le SDEG16 interviendra afin de procéder à l'effacement des réseaux aériens.

La tranche conditionnelle : elle s'étend de la rue du luthier au cimetière. L'aménagement de cette partie sera budgétisé ultérieurement.

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement des entrées du bourg de St Laurent de Belzagot et dont le coût prévisionnel s'élève à :

→ Pour la première tranche : 304 369.44 € HT, soit 365 243.32 € TTC

→ Pour la seconde tranche : 146 651.80 € HT, soit 175 982.16 € TTC

Et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total : 541 225.48 € HT pour les deux tranches

DETR : 106 529 € pour la première tranche

51 328 € pour la seconde tranche

soit 35% du montant des travaux et maîtrise d'œuvre

Autofinancement communal : 203 521.32 €

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. dossier de base

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers incluant les subventions escomptées

1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint)

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- d'arrêter le projet de d'aménagement des entrées de bourg de St Laurent de Belzagot
 - d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

11. Montmoreau St Cybard : demande de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la réserve parlementaire – église St-Denys

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr VINET, Maire de la commune déléguée de Montmoreau St Cybard rappelle que des travaux de restauration sont à prévoir pour l'église St-Denys. Il informe le Conseil qu'il y a quelques années, la CDC avait déjà versé environ 33 000€ pour cette opération.

Mr le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération concernant la restauration du beffroi et révision des couvertures, tranches ½ de l'église St Denys de Montmoreau sur le budget 2017 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 155 000€ HT (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35%, soit 54 250€.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le programme de l'opération pour un montant de 155 000€ HT, soit 186 000€ TTC
- Sollicite l'aide financière de l'Etat, soit 54 250€
- Sollicite l'aide financière du conseil départemental, soit 38 750€
- Sollicite l'aide financière de la réserve parlementaire, soit 10 000€
- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 186 000€ TTC sur le budget 2017 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Ministère de la culture et de la communication)	54 250.00€
Conseil Départemental	38 750.00€
Conseil Régional	20 673.34€
Réserve parlementaire	10 000.00€
Autofinancement	31 326.66€
Total	155 000€
- Indique que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : juin 2017 (durée des travaux 5 mois)
- Atteste que la commune récupère la TVA
- Indique que son numéro SIRET est le suivant :
- Précise que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet

Autorise Mr le maire à signer toute pièce relative à ce dossier

12. Aignes et Puypéroux : Salle socio-culturelle

Mme ROUSSEAU-MARTY présente le projet de la salle socio-culturelle de la commune déléguée d'Aignes et Puypéroux.

Ce projet qui répond aux besoins de la population, prévoit une salle de 386m², d'une capacité de 180 places assises.

Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour salle socio-culturelle

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une salle socio-culturelle à AIGNES ET PUYPEROUX et dont le coût prévisionnel s'élève à 672 779.75€ HT soit 807 335.70 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total : 672 779.75 € HT

DETR : 35% : 235 472.91 € HT

Autres subventions escomptées :

- Conseil Départemental : 14 000 € (20% de 70 000 €)
- Enveloppe parlementaire : 10 000 €
- Emprunt : 185 427.01 €

Autofinancement communal : 230 000 €

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. 1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
1. 3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers incluant les subventions escomptées
1. 4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
1. 5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint)
1.7. Relevé d'identité bancaire original
1.8. Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- **d'arrêter le projet de construction d'une salle socio-culturelle sur la commune déléguée d'AIGNES ET PUYPEROUX**
- **d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**
- **d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la poursuite de la procédure.**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la sénatrice Mme BONNEFOY, pour l'enveloppe parlementaire, pour salle socio-culturelle

(52 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une salle socio-culturelle à AIGNES ET PUYPEROUX et dont le coût prévisionnel s'élève à 672 779.75€ HT soit 807 335.70 € TTC est susceptible de bénéficier de différentes subventions, à savoir :

- Conseil Départemental : 14 000 € (20% de 70 000 €)
- Enveloppe parlementaire : 10 000 €

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total : 672 779.75 € HT

Autres subventions escomptées :

DETR : 35% : 235 472.91 € HT

Emprunt : 185 427.01 €

Autofinancement communal : 230 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'arrêter le projet de construction d'une salle socio-culturelle sur la commune déléguée d'AIGNES ET PUYPEROUX,**
- **d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente et de la Sénatrice, Mme BONNEFOY, pour l'enveloppe parlementaire,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la poursuite de la procédure.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de construction d'une salle socio-culturelle sur la commune déléguée d'Aignes et Puypéroux, il est nécessaire, selon le cabinet d'Architecture Nicolas GENAUD, de réaliser dès maintenant une étude de sols et de recruter un bureau de contrôle.

L'examen du sous-sol permettra de déterminer les matériaux à utiliser pour l'assainissement et les fondations de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à faire effectuer une étude de sols,
- à lancer la consultation pour le choix d'un bureau de contrôle

13. QUESTIONS DIVERSES

▪ Adressage - La Poste

Mr le Maire rappelle au conseil que la Poste avait réalisé un devis d'étude concernant l'adressage sur la commune nouvelle. Son montant était de l'ordre de 20 000€. Ce devis étant caduque fin mars, Mr le Maire demande au Conseil son avis.

Le Conseil émet un accord de principe sur cette opération qui durera environ 1 an ½.

Une réunion de la commission dédiée sera à organiser prochainement avec La Poste.

▪ Vote des subventions aux associations 2017

ASSOCIATIONS	AIGNES	SAINT AMANT	SAINT EUTROPE	SAINT LAURENT	MONTMOREAU St CYBARD	TOTAL
A.J. Montmoreau	500,00	1 500,00	400,00	1 000,00	7 600,00	11 000,00
A.J.M. Athlétisme			100,00			100,00
AAPMA Basin de la Tude	60,00	50,00	50,00	35,00	150,00	345,00
ADMR	100,00	400,00	80,00	600,00	600,00	1 780,00
AFUS 16					15,00	15,00
Amicale boules St Amant		200,00				200,00
Amicale des Résidents du foyer				120,00		120,00
Amicale donneurs de sang	100,00	200,00	220,00	120,00	160,00	800,00
Amicale sapeurs-pompiers					50,00	50,00
Asso anciens combattants	50,00	50,00				100,00
Asso Henri de Bournazel					100,00	100,00
Asso parents d'élèves		50,00		30,00	150,00	230,00
Asso. Boxe Française		50,00				50,00
Aventure et Liberté					150,00	150,00
CAUE		60,00		46,00		106,00
Club du 3ème âge				35,00	300,00	335,00
Comité des fêtes	100,00	800,00	700,00	1 300,00	5 500,00	8 400,00
Croix-Rouge française	50,00	100,00	130,00	170,00	400,00	850,00
FNCR				30,00		30,00
Fondation du patrimoine		50,00			100,00	150,00
Foyer socio-culturel collège		200,00	91,00	120,00	500,00	911,00
Jardin partagé de l'EHPAD	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	2 000,00
LADAP	100,00					100,00
Médailles militaires	50,00			40,00		90,00
MFR Sud Charente			30,00	150,00	50,00	230,00
Rally du Maroc	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	200,00
Resto du cœur		50,00		50,00		100,00
Société de chasse		200,00	50,00	200,00	150,00	600,00
Solidarité paysans en difficulté				100,00		100,00
Ted16/GDS		150,00		60,00		210,00
Un hôpital pour un enfant	200,00					200,00
UPPSC				50,00		50,00
Voyage pour tous		50,00				50,00
TOTAL	1 750,00	4 600,00	2 291,00	4 696,00	16 415,00	29 752,00